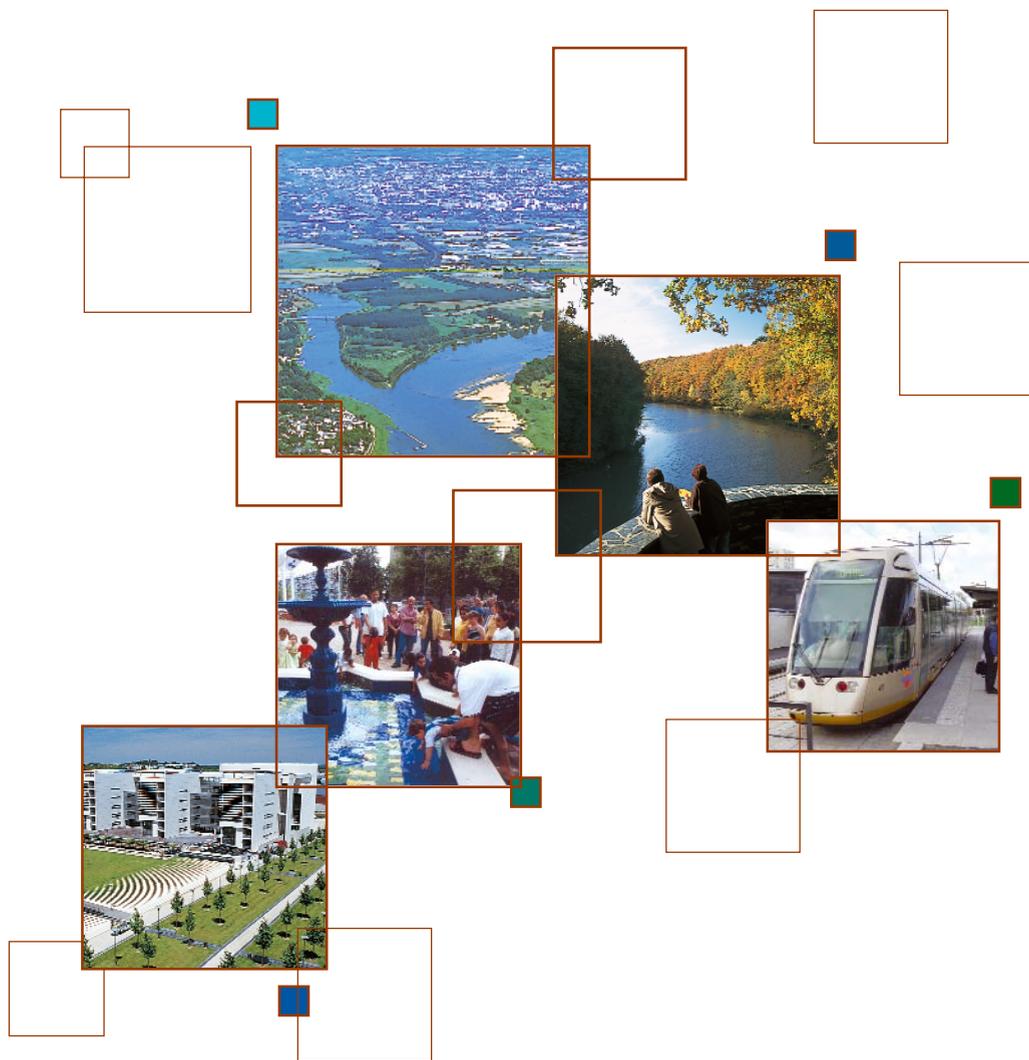


# 2015

## Le Projet d'agglomération



# Angers-Agglomération

# Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

LOADDT loi n° 99-533 du 25 juin 1999 dite Loi Voynet

## article 26

« Dans une aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont plusieurs communes centre comptent plus de 15 000 habitants, le ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, s'il en existe, et les communes de l'aire urbaine qui ne sont pas membres de ces établissements publics mais souhaitent s'associer au projet, élaborent un projet d'agglomération. Ce projet détermine d'une part, les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux du programme « Actions 21 » qui sont la traduction locale des engagements internationaux finalisés lors du sommet de Rio de Janeiro des 1er et 15 juin 1992 et, d'autre part, les mesures permettant de mettre en oeuvre ces orientations. »

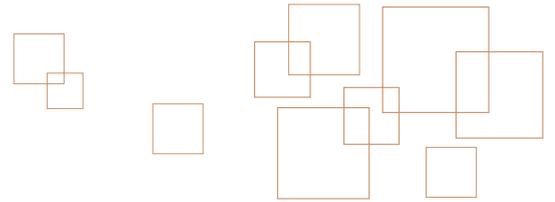
« Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques sociaux, culturels et associatifs est créé par des délibérations concordantes de communes et des groupements ci-dessus mentionnés. Le conseil de développement s'organise librement. Il est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération. [...] »

« Pour conclure un contrat particulier en application du ou des contrats de plan Etat-régions, les agglomérations devront s'être constituées en établissement public de coopération intercommunale à taxe professionnelle unique d'au moins 50 000 habitants et comprenant une ou plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants. A titre transitoire, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique n'étant pas constitués sous cette forme pourront conclure ce contrat particulier. Par sa signature, ils s'engagent à se regrouper, avant son échéance (en E.P.C.I.). Cet établissement est seul habilité à engager l'agglomération lors du renouvellement du contrat. »

« Lorsqu'un pays comprend une agglomération éligible à un contrat particulier, la continuité et la complémentarité entre le contrat de pays et le contrat d'agglomération sont précisées par voie de convention entre les parties concernées. »

« Le contrat contient un volet foncier. Il précise, le cas échéant, les conditions de création d'un établissement public foncier. »

# Le mot du Président



Le Projet d'Agglomération 2015, voté à l'unanimité du Conseil de Communauté d'Angers-Agglomération, est le fruit d'un travail de plus de deux ans, qui a mobilisé élus, services et acteurs du développement local.

L'élaboration de ce document stratégique pour notre territoire s'est appuyée sur de nouvelles pratiques de concertation qui constituent un atout supplémentaire pour son appropriation collective.

En effet, notre démarche, basée sur l'écoute et le dialogue avec les forces vives angevines réunies au sein du Conseil de développement, confère au projet d'Agglomération un caractère exemplaire et nous permet aujourd'hui de disposer d'un projet à la fois ambitieux et partagé par tous.

Je souhaite que cette bonne pratique, seule capable de mobiliser l'ensemble des acteurs de notre territoire, se pérennise car elle est porteuse d'une dynamique préalable indispensable à tout développement.

L'originalité de notre projet d'Agglomération réside en la capacité à promouvoir le principe d'un développement partagé, première étape avant un développement réellement durable. Le développement ne constitue pas une fin en soi s'il n'est pas conçu comme un levier au service du plus grand nombre. La notion de développement partagé est au cœur du projet d'agglomération et en constitue la colonne vertébrale, tant pour ce qui relève de l'économique, que du social et de l'environnement.

En ce sens, le Projet d'Agglomération 2015 constitue le socle d'un futur Agenda 21 de l'agglomération angevine, riche d'une histoire, d'un patrimoine et d'un potentiel de développement communs.

Dès aujourd'hui, je m'engage à faire que ce projet qui fixe les orientations pour notre agglomération, soit décliné en actions concrètes. Ainsi, tous les habitants de l'agglomération angevine pourront y trouver les premiers symboles de notre volonté d'agir ensemble, solidairement, pour porter plus haut et plus loin le rayonnement de notre métropole dans le concert des cités européennes.

**Jean-Claude Antonini,**  
Maire d'Angers  
Président d'Angers-Agglomération



Carte : Direction de la Communication / Octobre 2002

## **Angers-Agglomération : 260 000 habitants**

**Angers-Agglomération est composée de 29 communes :**

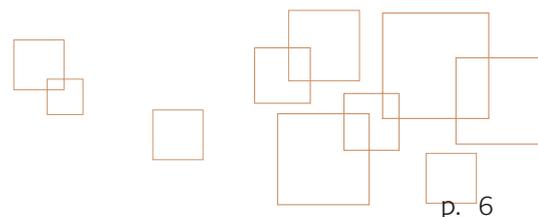
Angers, Avrillé, Beaucouzé, Béhuard, Bouchemaine, Briollay, Cantenay-Epinard, Ecoflant, Feneu, la Meignanne, la Membrolle-sur-Longuenée, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Pellouailles-les-Vignes, le Plessis-Grammoire, le Plessis-Macé, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-des-Bois, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Sylvain-d'Anjou, Sarrigné, Savennières, Soucelles, Trélazé, Villevêque.

**Ce Projet d'agglomération a été approuvé à l'unanimité le lundi 7 avril 2003 par le Conseil de communauté d'Angers-Agglomération, avec un avis favorable du Conseil de Développement.**

Ce projet est le résultat du travail d'analyse et de réflexion des élus d'Angers-Agglomération, réunis au sein de quatre commissions, et du Conseil de Développement.

Ils ont été assistés par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, les services d'Angers-Agglomération et d'Angers-Agglomération Développement et Jacques Degermann, consultant.

# Sommaire



## Introduction

p. 6

## T H È M E S

<b>Thème 1 : La nature, excellence et base économique de l'agglomération</b>	p.15
<b>Thème 2 : Angers, grandeur nature et taille humaine, Angers côté jardins et côté rivières</b>	p.21
<b>Thème 3 : La multipolarité angevine, vecteur de centralités secondaires... et facteur d'imprévu</b>	p.29
<b>Thème 4 : Vivre en harmonie à Angers, la nature humaine de l'agglomération</b>	p.35
<b>Thème 5 : Angers, un naturel international</b>	p.41
<b>Perspectives :</b>	p.45

## F I C H E S D ' O R I E N T A T I O N S

### L'avantage en nature et autres atouts économiques angevins

1.1 – Les fonctions stratégiques	p.50
1.2 – Les axes de développement	p.52
1.3 – L'enseignement supérieur-recherche	p.62
1.4 – Entreprises et enjeu démographique	p.65
1.5 – La qualité d'accueil des activités	p.67

### Angers, grandeur nature

2.1 – Un nouveau dialogue avec l'eau	p.70
2.2 – Valoriser les paysages urbains et ruraux	p.72
2.3 – Les politiques environnementales	p.74

### Angers, la multi-cité

3.1 – Un développement multipolaire	p.78
3.2 – Un plan global de mobilité	p.80
3.3 – Renouvellement urbain et extensions	p.85
3.4 – Politique foncière et immobilière	p.87
3.5 – La politique de l'habitat	p.88
3.6 – Commerces, artisanat et services	p.91

### Angers, la nature humaine

4.1 – Les politiques de solidarité	p.94
4.2 – La concordance des temps	p.96
4.3 – L'action éducative locale	p.98
4.4 – Insertion et formation	p.100
4.5 – Les politiques culturelles et sportives	p.102
4.6 – Citoyenneté et intercommunalité	p.104
4.7 – Anticiper le vieillissement de la population	p.106
4.8 – L'intégration des jeunes	p.108
4.9 – La sécurité publique	p.109

### Angers, des Plantagenêt à Bamako

5.1 – Les fonctions internationales	p.112
5.2 – Les liaisons nationales et régionales	p.114
5.3 – Les réseaux d'acteurs	p.116
5.4 – Image et notoriété de l'agglomération	p.119

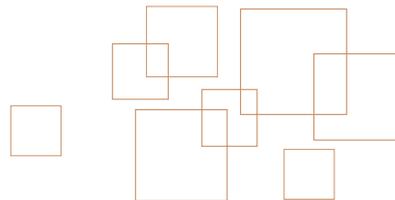
## Conclusion :

• La mise en œuvre des orientations	p.122
• Conclusion	p.123

## Annexes

p.125

# Introduction



## Angers : un naturel qui inspire, une communauté de projets.

L'agglomération angevine donne matière à inventer. Cette communion très particulière entre complexité et proximité, minéral et naturel, l'eau et la terre suscite la curiosité et parle à l'imagination.

Et c'est heureux car l'avenir appartient à ceux qui savent rêver et donc innover. Une obligation dans le cadre d'un projet.

**Le rêve pour libérer l'esprit, pour adapter et changer la ville, en l'occurrence pour forger le futur de l'agglomération angevine dans un contexte en mutation profonde.**

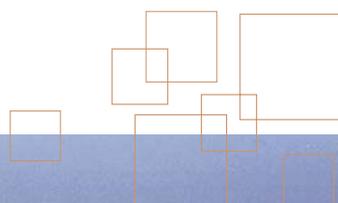
Mais le rêve seul, rattrapé par la réalité économique et sociale ne peut garantir le succès s'il ne s'accompagne pas d'une réflexion stratégique, fondée sur un diagnostic complet, nécessaire pour hiérarchiser, cibler, structurer les futures actions, en concertation étroite avec les acteurs de la société civile pour construire le projet.

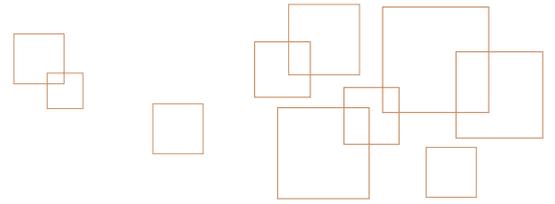
C'est à ce triple exercice apparemment contradictoire mais créatif que se sont livrés les porteurs du projet d'agglomération.

C'est l'utopie<sup>1</sup> associée à la réflexion, le diagnostic accompagné de la concertation qui a guidé l'ensemble des angevins à produire leur projet, expression de volontés politiques fortes et acte de naissance d'un futur contrat d'agglomération.

Un troisième travail attend les angevins : la traduction de ce projet en actions concrètes par le biais d'un contrat et d'une ingénierie de projet, à la hauteur des rêves et des ambitions de ses auteurs.

<sup>1</sup> À sa manière, Angers qui abrite le centre de recherche sur l'œuvre de Thomas Moore, n'est elle pas la capitale de l'Utopie ?





## Angers, une nature humaine

La concurrence mondiale que se livrent les agglomérations pour leur développement impose une vision et une visibilité mondiales. L'impératif d'excellence qui lui est associé oblige à faire des choix, à dégager des priorités, à hiérarchiser les actions.

Or, sur ces points, l'agglomération angevine apparaît paradoxale :

Elle est, à sa manière, **une capitale de la diversité** : diversité économique, diversité agricole, diversité des paysages, des terroirs, diversité biologique, voire diversité spirituelle, chaque composante de cette diversité étant le plus souvent en équilibre avec les autres...

Les impératifs de hiérarchisation et de priorisation des enjeux et orientations d'un projet d'agglomération ne risquent-ils pas d'amener à renoncer à cette diversité, à cet équilibre, salués par ailleurs comme une double assurance : contre les cataclysmes économiques d'abord, pour conserver les potentialités maximales d'évolution ensuite ? Mais l'implantation à Angers de l'office communautaire des variétés végétales démontre, s'il le fallait encore, à quel **point la diversité peut être facteur de positionnement international**.

- Elle est aussi **capitale de la douceur**. Douceur climatique, douceur de vivre, derrière les clichés deux réalités en apparence antinomiques.

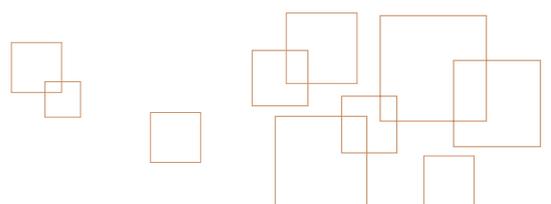
Angers ne se montre pas. Elle illustre l'adage : « pour vivre heureux vivons caché » !

Mais, la douceur angevine n'est pas mollesse et les efforts des angevins pour tenir rang dans le monde répondent à tout un passé de lutttes, de travail et d'action. Elle s'impose à travers la civilisation et la culture, à travers des valeurs humanistes, laïques autant que spirituelles comme le respect du prochain, la solidarité et l'accueil de l'étranger.

Aujourd'hui, la visibilité à l'échelle européenne sinon mondiale oblige les agglomérations non seulement à dévoiler leurs atouts mais aussi à les faire connaître localement, régionalement, nationalement voire internationalement, et à les exploiter dans le cadre de réseaux d'échanges ou d'information thématiques et géographiques...d'archipels d'innovation urbains.

La douceur, certes, mais douceur dynamique, porteuse de sens et de valeurs universelles.

Angers se caractérise donc par le rêve, la diversité, la création dans l'équilibre et la douceur, la quintessence de la nature humaine en quelque sorte. Rester à ce stade de l'analyse serait cependant faire injure à une autre qualité de l'agglomération et surtout de ses acteurs.



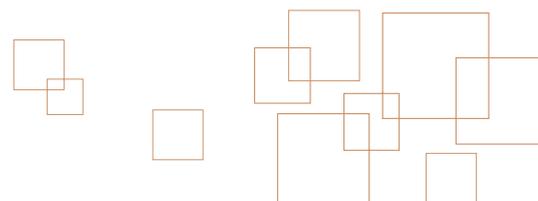
## Angers, une nature dynamique

Les angevins ont jusqu'à présent su convertir les spécificités de leur territoire en autant de leviers de développement. Force est de constater que ce **développement est l'un des plus forts au niveau national, l'un des plus respectueux aussi des équilibres sociaux, naturels et urbains**. Et s'il fallait un indicateur pour résumer cette alchimie si subtile, c'est l'espérance de vie, l'une des plus élevées au niveau national, qui viendrait démontrer, au minimum par défaut, la qualité de la vie, la qualité de l'environnement dans l'agglomération.

Le développement dans le respect des équilibres sociaux, environnementaux et économiques porte un nom : le **développement durable**. En contact plus étroit avec la nature que les autres, les angevins le pratiquent naturellement depuis toujours.

Leitmotiv urbain, nouveau paradigme du développement, ce concept trouve à Angers plus qu'ailleurs, une légitimité et une crédibilité qui militent pour son application réfléchie et concrète, autant dans la conception globale du projet de l'agglomération que dans sa mise en oeuvre à travers chacun des projets qui viendra le matérialiser.





## Quatre avantages en nature

Conjuguer la diversité avec la visibilité, associer la douceur et le dynamisme, hiérarchiser les actions tout en s'attaquant aux problèmes qui se posent à toutes les agglomérations européennes, s'adapter aux mutations socio-économiques futures, autant de défis à relever... en même temps. L'exercice peut paraître délicat dans une agglomération comme Angers, un paradoxe peut-être mais certainement une nécessité .

Pourtant, une analyse détaillée de la structure d'activité économique angevine et de l'organisation de son espace suggère des orientations d'abord, des pistes de solutions ensuite.

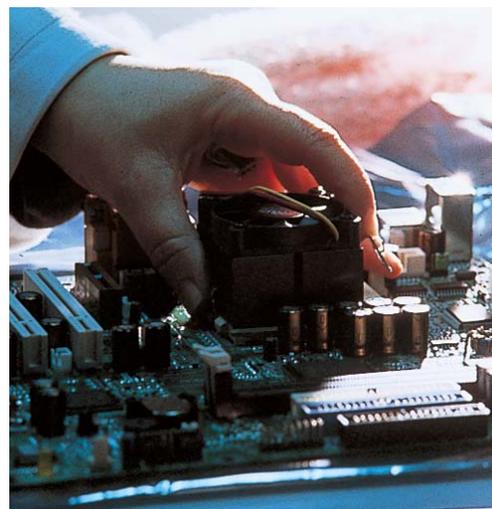
Cette analyse permet d'imaginer quatre thèmes prioritaires de développement spécifiquement angevins compatibles avec l'objectif du développement durable :

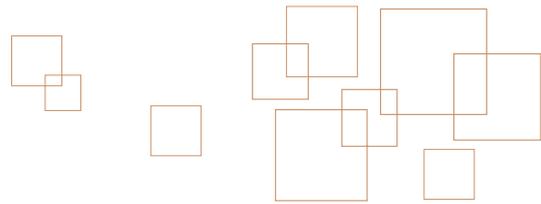
- **Le potentiel de développement économique lié aux « Sciences de la Vie ou du monde vivant »**, d'une façon plus générale à **« l'avantage en nature », excellence et base économique de l'agglomération**, valorisant des atouts scientifiques et techniques spécifiquement angevins, autour des thématiques du végétal, des biotechnologies, de la santé, de la bionique<sup>2</sup>, en association étroite avec les universités et les grandes écoles angevines porteuses, quant à elles, de deux forces fondamentales pour l'avenir de l'agglomération :

- La poursuite du développement endogène s'appuyant sur la technopole ;
- Son internationalisation dans le cadre de partenariats pédagogiques, d'échanges d'étudiants, de chercheurs avec les universités d'autres pays européens ou mondiaux.

Le développement passe aussi par la valorisation **d'atouts moins originaux** car partagés avec d'autres agglomérations européennes, et donc moins « spécifiques » à l'agglomération mais tout aussi porteurs de richesse : le pôle financier retraite, épargne, prévoyance ainsi que les pôles électronique, mécanique, informatique, génie militaire.

<sup>2</sup> Etude des inventions développées par le vivant. Elle ne cherche pas à transformer ou à manipuler le vivant mais à le copier ou à s'inspirer des techniques existant dans la nature (exemple des biomatériaux).





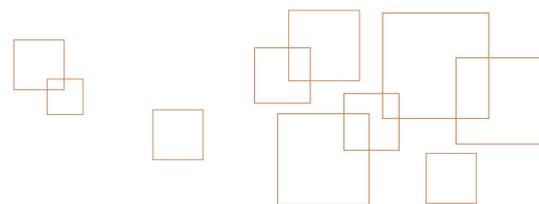
- **La grandeur « nature » de l'agglomération** résulte de l'interpénétration des tissus urbains et ruraux, sans que chacun ne perde sa spécificité, mais aussi de l'agriculture dans la ville. Cette organisation, originale, dans laquelle se combinent l'urbanisme et l'architecture, l'histoire et le patrimoine, le minéral et le végétal, sa confluence unique en France, doit servir de base au développement d'un « **modèle urbain angevin** », à décliner sous forme d'un « **urbanisme végétal** » au travers d'un soin tout particulier accordé aux **paysages**.

Ce potentiel « naturel » impose d'abord l'excellence dans le traitement des espaces publics, des sites d'accueil pour l'habitation et l'activité, des entrées de villes, ainsi que des espaces agricoles ou des rives fluviales. Il permet par ailleurs la conception et la réalisation des projets originaux dans le domaine de l'environnement, de la gestion de déchets (compost, chaleur de la station d'incinération, boues des stations d'épuration), de la gestion du foncier, de la production d'énergie renouvelable, logiques et légitimités renforcées par la présence à Angers du siège national de l'ADEME. Lieu d'expérimentation privilégié de nouvelles techniques environnementales en raison de la proximité entre l'urbain et le naturel, Angers peut aussi devenir un lieu d'innovation, de recherche, d'information dans les domaines de l'urbanisme végétal et bioclimatique.

- Si la taille humaine de l'agglomération représente un atout capital, **sa volonté d'organisation multipolaire** constitue, avec les problèmes actuels et futurs de circulation, d'accessibilité aux services notamment dans les quartiers les plus touchés par le chômage et pour les personnes à mobilité réduite, un thème central de l'aménagement futur de l'agglomération. Plus originale, cette organisation doit aussi être exploitée comme un atout pour la valorisation de chaque partie du territoire, en tant que **facteur de diversité et d'imprévu**... Angers, une « **multi-cité** », et par endroit, une nature excentrique. Très liée au thème précédent pour ce qui concerne la lutte contre l'étalement urbain, les transports non polluants, elle impose la mise sur pied de concepts paysagers, d'outils et de stratégies foncières et de services aux habitants en phase avec les particularismes angevins (forte présence de l'activité agricole, très fortes contraintes liées aux inondations, etc).
- **L'ouverture**, la capacité d'intégration et d'accueil, le sens de la solidarité, le « bilinguisme spirituel » fait d'humanisme et de religiosité, le sens de l'événement culturel traduisent, autant que le climat, les paysages et la lumière, une douceur particulière, véritable **seconde nature** de l'agglomération. Les athéniens se vantaient d'avoir apporté la douceur au monde : ils y voyaient le contraire de la barbarie et donc un synonyme de la civilisation...et de la culture. Angers s'inscrit dans ces deux objectifs.

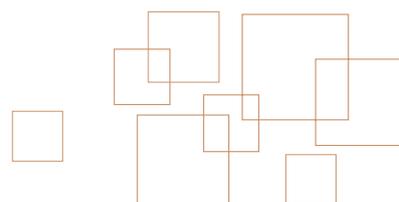
La démarche du projet d'agglomération construite « à l'angevine », démontre d'abord la volonté de **gouverner autrement**, de bâtir des projets politiques avec les acteurs, sans plus les déverser sur eux d'en haut, et de promouvoir vigoureusement l'éthique de la discussion dans le respect de chacun.

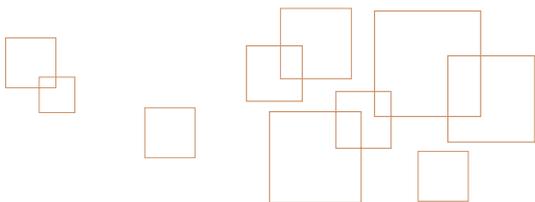
Ensuite, l'exceptionnelle qualité du patrimoine culturel angevin (architecture et musées d'une part, les manifestations originales, les troupes de niveau national d'autre part) confère à Angers une « qualité critique » rare pour une agglomération de cette taille. C'est la combinaison de la tradition, de l'innovation, de la création et de la sensibilité qui est ainsi confirmée.



Dans le contexte mondial actuel, l'association d'Angers à la douceur constitue un atout, au même titre que sa taille humaine, son sens de la solidarité, sa générosité. **Reste à la convertir, elle aussi, en principe actif du développement pour en faire la source des valeurs essentielles du projet angevin :**

- Le respect de l'environnement et des générations futures dans le développement économique et social,
- La tolérance politique et spirituelle traduisant une nouvelle forme d'œcuménisme et permettant des dialogues critiques et constructifs,
- La solidarité, la capacité d'accueil des migrants, la qualité des logements, une façon d'habiter autrement dans l'agglomération, l'urbanité jusque dans les plus intimes détails de l'aménagement,
- Sur le plan **culturel et de la création**, l'exploitation économique et sociale conjointe du patrimoine, des manifestations de qualité (dans le cinéma en particulier, la danse, mais pas uniquement) et des outils de formation en tant que vecteur d'image, d'attractivité et d'innovations, en tant que facteur de qualité de vie quotidienne,
- L'offre en équipements et activités sportives et culturelles ouverts à tous, pour l'épanouissement et l'intégration de chacun.





## Les nouveaux défis à relever, les indispensables adaptations aux mutations socio-éco-démographiques à venir

L'actualité économique nous rappelle à l'ordre. On ne peut jamais se reposer sur ses acquis. Les récents licenciements massifs montrent la vulnérabilité de certains secteurs d'activité de l'agglomération mais encore plus la dépendance des fonctions de production industrielle à des centres de décision extérieurs et leur sensibilité à la concurrence mondiale.

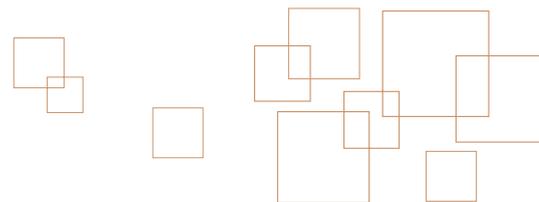
Reste aussi à adapter l'agglomération angevine aux mutations socio-économiques mondiales, à réguler des dysfonctionnements, en général importés sous l'effet de ces mutations et à mieux respecter les contraintes environnementales.

En effet, la combinaison exceptionnelle de facteurs positifs sur Angers ne doit pas faire oublier le traitement des aspects classiques d'un projet territorial, communs à la plupart des agglomérations :

- Sur le plan **économique et social**, le chômage et l'exclusion d'une part toujours trop importante de la population ; 14,2% sur la ville centre de l'agglomération, ce qui dépasse largement le taux national.
- Sur le plan de **l'aménagement**, la part trop grande de la voiture dans les déplacements des habitants et corrélativement l'insuffisante place laissée aux transports « doux », le poids trop fort des transports par route dans le commerce et l'industrie, la destruction des « aménités fluviales » par l'autoroute, l'insuffisante exploitation des bords de fleuves, la maîtrise de l'étalement urbain, une mixité des fonctions à préserver et à encourager.
- Sur le plan de **l'environnement**, la qualité de l'air, de l'eau et la question du bruit doivent faire l'objet à Angers comme ailleurs des traitements adéquats. La question des déchets, qui si elle se pose on l'a vu d'une façon particulière et intéressante à Angers, n'en reste pas moins également préoccupante face à l'augmentation des volumes à traiter.

Enfin restent toutes les questions des **services aux entreprises et surtout aux habitants**. Pour ces derniers Angers partage avec quelques villes de l'ouest un réel savoir faire et une incontestable spécificité. Mais les **mutations socio démographiques** en cours (**vieillesse de la population, futur recul de la population active** en particulier) vont se traduire par de très importants enjeux d'adaptation. Cette prise en compte devra concrétiser la capacité des angevins à anticiper comme à innover.

Angers peut ainsi apporter une contribution originale au développement durable du réseau des villes européennes. A ce titre, le thème de **l'internationalisation de l'agglomération** constitue à lui seul une cinquième dimension, un cinquième axe, transversal aux précédents, indispensable à son inscription dans l'Europe et le monde de demain.



## Angers-Agglomération, une communauté pour un projet, une communauté de projets

Entre l'utopie et la réalité, entre la prospective et l'action, il y a le projet et le contrat.

Pour ce faire, les angevins se sont engagés dans une démarche constructive fondée sur trois piliers :

- Une réflexion prospective approfondie qui a permis de dégager les enjeux, de hiérarchiser les priorités.
- Une concertation étroite avec les acteurs de la société civile qui a permis d'engager un dialogue constructif, une communication étendue et une mobilisation dans la perspective de la mise en œuvre du projet au travers des différents contrats et plans à venir.
- L'expression de volontés politiques fortes dans l'objectif de la mise sur pied d'un nouvel outil de gouvernance et d'ingénierie à l'échelle de l'agglomération.

L'ensemble se décline sous la forme d'un projet qui permet :

- De valoriser les atouts et les spécificités de l'agglomération.
- De satisfaire aux exigences d'un positionnement plus visible sur ses points forts.
- De contribuer à améliorer le respect des grands équilibres environnementaux de l'agglomération et de son territoire environnant.
- De répondre aux urgences économiques et sociales du court terme.
- De répondre aux nouveaux défis provoqués par les grandes mutations économiques et démographiques mondiales.

Cinq thèmes structurent le projet de l'agglomération.

Les trois premiers s'ancrent à la fois dans l'identité et les excellences de l'agglomération, les suivants plus transversaux, s'appuient sur les grandes mutations sociales et économiques que l'agglomération va devoir affronter dans les années à venir.

